

Circuit adulte – Règlements généraux

1. BLESSURE/ANNULATION

Il est de la responsabilité du joueur de faire les efforts nécessaires pour accommoder son partenaire et de communiquer son absence le plus rapidement possible à info@acesdemontreal.com. Seul le joueur peut annuler sa participation.

- Avant la date limite pour les retraits : remboursement complet et aucune pénalité;
- Blessure/annulation communiquée 48h avant le début du tournoi : remboursement de 80 % du coût de l'inscription et les tableaux seront modifiés;
- Blessure/annulation communiquée entre 24 et 48 heures avant le début du tournoi : aucun remboursement et les tableaux seront modifiés;
- Blessure/annulation communiquée moins de 24h avant le début du tournoi : aucune modification aux tableaux et la participation du joueur/équipe est annulée.
- Blessure/annulation durant le tournoi :
 - Simple : la participation du joueur est annulée;
 - Double et double mixte : il y aura tentative de remplacer le joueur tout en respectant les règles en vigueur. Exceptionnellement, une inscription sur place pourra être acceptée, pour une discipline, afin de combler l'équipe et le participant paiera 50 % du coût de l'inscription.

2. ABSENCE AU TOURNOI

- Aucun remboursement;
- Absence dans la discipline du simple : la participation du joueur est annulée;
- Absence dans la discipline du double et du double mixte : il y aura tentative de remplacer le joueur tout en respectant les règles en vigueur. Exceptionnellement, une inscription sur place pourra être acceptée, pour une discipline, afin de combler l'équipe et le participant paiera 50 % du coût de l'inscription.

3. CHAMPIONNAT

Afin de participer au championnat de fin de saison, les joueurs doivent avoir participé à un minimum d'une étape durant la saison.

4. PROMOTION

Les trois premières positions seront promues à la catégorie supérieure pour la prochaine saison en respectant les critères suivants :

- Cote 2/3 supérieure à 5200;
- 2e meilleure discipline avec une cote supérieure à 4000;
- Avoir participé à un minimum de deux tournois.

5. RÉTROGRADATION

La rétrogradation d'un joueur est possible dans les circonstances suivantes :

- Le joueur revient d'une blessure, d'un congé de maternité ou pour d'autres conditions particulières;
- Pour toutes autres demandes de rétrogradation durant la saison, le joueur doit avoir participé à un minimum de deux étapes dans la catégorie avant de faire une demande pour être rétrogradé.

Pour ce faire, le joueur doit en faire la demande auprès de l'organisation en communiquant à info@acesdemontreal.com.

6. PRIX

Pour chaque tournoi, le tirage sera fait de façon électronique avant l'arrivée des participants. Les gagnants seront identifiés sur la liste d'inscription. La présence au tournoi est obligatoire afin d'obtenir son prix. Les prix non réclamés seront tirés lors du championnat de fin de saison.

Plus de 8000 \$ en prix seront remis tout au long de la saison. Une moitié est répartie entre les étapes précédant le championnat et l'autre moitié à la fin du championnat de fin de saison. Le tirage lors du championnat de fin de saison sera fait de façon électronique et les personnes doivent être présentes afin de réclamer le prix. Les prix non réclamés seront ajoutés au lot de prix de la saison suivante.

7. FORMAT TOURNOI

- La formule sera déterminée à la planification du tournoi, selon le nombre et la répartition des inscriptions;
- Pour permettre un minimum de 2 parties par discipline, à chaque joueur, l'inscription au tableau de consolation sera automatique lorsqu'un tableau à élimination directe sera utilisé;
- Le format des parties disputées peut être modifié, en tout temps, afin de respecter l'horaire de réservation des gymnases;

- Pool

- Au besoin, des catégories peuvent être jumelées afin de produire un minimum de deux pools;
- Le format favorisé est le 2 de 3 de 21 points. Selon le nombre et la répartition des inscriptions, ce format peut être modifié pour 2 parties de 21 points sans prolongation;
- En cas d'égalité, le classement du pool sera établi selon ces critères, dans l'ordre : nombre de parties gagné, différentiel des points, résultat entre deux équipes

	1	2	3	4
Joueur 1		21-17 21-10	21-15 21-19	17-21 21-18
Joueur 2	17-21 10-21		15-21 21-19	18-21 17-21
Joueur 3	15-21 19-21	21-15 19-21		17-21 11-21
Joueur 4	21-17 18-21	21-18 21-17	21-17 21-11	

	Pts	Nombre	Jeux	Points
1 Joueur 4	5	3	5 - 1	123 - 101
2 Joueur 1	5	3	5 - 1	122 - 100
3 Joueur 3	1	3	1 - 5	102 - 120
4 Joueur 2	1	3	1 - 5	98 - 124

- Joueur 4 et Joueur 1 sont à égalité au pointage (5 points) et au nombre de matchs jouées (3);
- Ils ont le même nombre de partie gagnées (5) et perdue (1);
- Leur différentiel de points est le même
 - +22 points pour le Joueur 4 (123 points pour - 101 points contre)
 - +22 points pour le Joueur 1 (122 points pour - 100 points contre)
- Lors d'une triple égalité, il faut se référer au différentiel lors de leur affrontement
 - Joueur 1 : 17-21 21-18, soit $(17 + 21) - (21 + 18)$ points = -1 point
 - Joueur 4 : 21-17 18-21, soit $(21 + 18) - (17 + 21)$ points = +1 point
- Le Joueur 4, ayant un différentiel avantageux (+1 point), est classé 1^{er} du pool.

8. INSCRIPTION

- Chaque épreuve/tableau sera limitée à un maximum de 32 joueurs/équipes;
- L'inscription tardive demeure à la discrétion des organisateurs et ne peut combler une recherche de partenaire si le tournoi est déjà à capacité;
- L'inscription et la participation d'un joueur dans une catégorie inférieure à sa catégorie provinciale devront faire l'objet d'une demande écrite et ne seront autorisées que dans de très rares occasions;
- Aucune modification d'inscription au-delà de la date limite pour les retraits;
- La demande de partenaire ne peut être une garantie de participation à la discipline;
- Un joueur ne peut s'inscrire dans une discipline de sexe différent.